

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1922)
Heft: 1

Vereinsnachrichten: A MM. les Caissiers des Sections

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

*COMMUNICATIONS DU COMITÉ CENTRAL***Pro 1922**

Au seuil de la nouvelle année le Comité central tient à présenter ses meilleurs souhaits à tous les collègues. Il exprime le vœu que l'attitude bienveillante et pleine de compréhension, dont les autorités ont fait preuve à notre égard, nous soit assurée pour l'avenir et contribuera, avec le travail assidu de nous tous, au développement de l'art de notre pays et des intérêts de nos artistes.

A MM. les Caissiers des Sections.

Je prie MM. les Caissiers des Sections de bien vouloir retirer les cotisations pour 1922 le plus tôt possible et d'en faire parvenir le montant à la Caisse centrale jusqu'au 1^{er} mars 1922 au plus tard. Adresse: Caisse centrale S. P. S. A. S., Chèque postal No. IX 3105, Saint-Gall.

Je rappelle que la cotisation annuelle pour les membres actifs est de frs. 10.—, pour les membres passifs de frs. 20.—. Les difficultés des temps sont toujours les mêmes, pour cette raison nous prions instamment nos honorés membres passifs, ainsi que nos membres actifs, de bien vouloir verser leurs cotisations sans retard, afin que la Caisse centrale soit mise en état de remplir ses engagements avec la ponctualité habituelle.

MM. les Cassiers des Sections sont priés de s'en tenir absolument au terme du 1^{er} mars 1922.

Appenzell, le 1^{er} janvier 1922.

C. Liner.

Concours de projets pour un nouveau billet de fr. 50.—.

C'est avec plaisir que nous rendons attentif à l'entreprise méritoire de la direction de la Banque Nationale Suisse d'ouvrir un concours de projets pour un nouveau billet de fr. 50.—. Nous osons espérer que l'artiste dont le projet sera exécuté pourra donner à notre pays une œuvre artistique complète et que les difficultés que rencontrait Ferdinand Hodler lui seront épargnées.

Nous rappelons le 31 mars 1922 au plus tard pour l'envoi des projets à la Banque Nationale Suisse.
